

Droit des États membres - Danemark



La version originale de cette page [da](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

La présente page contient des informations sur le système juridique danois.

D'autres informations sur le système juridique danois sont disponibles sur le site web du [ministère de la Justice danois](#) et du [Parlement danois](#).

Bases de données juridiques

Le [portail d'informations juridiques](#) (*Retsinformation*) est le site permettant aux citoyens d'accéder aux:

- lois, règlements administratifs, traités, et à la version consolidée de la législation;
- documents parlementaires;
- décisions administratives;
- décisions du médiateur.

Le portails d'informations juridiques, *Retsinformation*, rassemble toute la législation en vigueur le 1^{er} janvier 1985 et toute la législation adoptée après cette date.

L'accès à la base de données est **gratuit**.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Dernière mise à jour: 19/12/2017